

[Numéros / 2012 | 2](#)

La demande fondée sur l'article L761-1 du code de justice administrative reste recevable alors même que la requête est devenue, au principal, sans objet

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 5ème chambre – N° 11LY01688 – 17 novembre 2011 – C+](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Requête devenue sans objet, Frais irrépétibles

Rubriques

Fiscalité

TEXTE

Résumé

¹ La Cour fait application de la jurisprudence du Conseil d'Etat ([CE, N° 273953, 25 octobre 2006, Société Agde Distribution](#)) en matière de frais irrépétibles. Ainsi, la demande de condamnation de l'administration au paiement des frais irrépétibles reste recevable, alors même que l'administration a accordé au requérant le dégrèvement d'imposition demandé et que la requête est devenue, au principal, sans objet.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2012 | 2](#)